

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 23/1081 :

Construction d'un centre Aqualoisirs - ZAC OCEAN INDIEN de Saint-Pierre - avenant n°1 au marché de maîtrise d'ouvrage mandatée

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphano) , VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphen (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean gaël).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Accusé de réception en préfecture
974-21974064-20230221-23-1081-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception en préfecture : 24/02/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°23/1081 : Construction d'un centre Aqualoisirs - ZAC OCEAN INDIEN de Saint-Pierre - avenant n°1 au marché de maîtrise d'ouvrage mandatée.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération de « Construction d'un centre Aqualoisirs et Dojo » dans la ZAC Océan Indien de Saint-Pierre », le Conseil municipal a autorisé, par délibération en date du 27 Février 2017 (affaire n° 25/1380), la signature du mandat de maîtrise d'ouvrage mandatée avec la SEDRE (marché notifié le 30 Mars 2017).

Il convient de préciser qu'en date du 16 Décembre 2022 (affaire n°22/1031), le Conseil municipal avait approuvé la modification de l'enveloppe financière prévisionnelle, selon l'article 2.2.1 de l'acte d'engagement et 1.3 du CCAP, au stade de l'exécution des travaux (valeur novembre 2022) en y intégrant, les différents avenants engagés à ce jour, les différents marchés de travaux, ainsi que l'actualisation prévisionnelle des révisions de prix.

La modification de l'enveloppe prévisionnelle découle principalement de :

- l'évolution du coût prévisionnel des travaux résultant de la mise en œuvre des options retenues en cours d'études et des modifications de programme décidées par le maître d'ouvrage ;
- l'évolution du coût prévisionnel définitif du montant des travaux à l'issue des appels d'offres ;
- l'évolution du coût des travaux en cours d'exécution résultant de certaines adaptations indispensables et de la survenance d'aléas de chantier.

Et se récapitule comme suit :

	Coût d'opération prévisionnelle INITIAL (Oct. 2016)	Coût d'opération prévisionnelle Avenant n°1 (Nov. 2022)
Total HT en €	11 964 520 € HT	16 780 000 € HT
TVA 8.50% en €	1 016 984,20 €	1 426 300,00 €
Total TTC en €	12 981 504,20 € TTC	18 206 300,00 € TTC

La modification de l'enveloppe financière prévisionnelle exposée ci-avant entraîne une incidence sur la rémunération du mandataire, et nécessite la passation d'un avenant pour la poursuite de la mission.

Cet avenant se récapitule comme suit :

	MONTANT INITIAL	Avenant n°1	NOUVEAU MONTANT
Total HT en €	249 000,00 € HT	36 976,50 € HT	285 976,50 € HT
TVA 8.50% en €	21 165,00 €	3 143,00 €	24 308,00 €
Total TTC en €	270 165,00 € TTC	40 119,50 € TTC	310 284,50 € TTC

L'avenant n°1 représente une augmentation de 14.85% par rapport au montant initial du marché.

De plus, l'avenant n°1 prolonge les délais d'exécution nécessaires à la réalisation de l'opération afin de permettre l'achèvement des missions confiées au titulaire du marché.

Le vendredi 03 février 2023, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant n°1.

Le financement de cette mesure est opéré sur la ligne budgétaire 251 23 19 740 764

Accusé de réception en préfecture
974-219740764-20230221-23-1081-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché de « Construction d'un Centre Aqualoisirs – ZAC Océan Indien de Saint-Pierre ».

- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu(e) délégué(e), le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée dans leur domaine de compétences respectif à **SIGNER** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'ouvrage mandatée de la SEDRE sur le fondement des conditions exposées ci-dessus, ainsi que tout toute pièce administrative, technique et financière se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE